



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Emmanuel BICHOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
M. François HELIE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Édouard CAVIN	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Gaston FOUCHERES	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Budget supplémentaire 2019 - Budget principal et budgets annexes**

Après constatation des résultats de l'exercice 2018, financement des déficits d'investissement et des restes à réaliser en 2019, les résultats disponibles pour le financement de mesures nouvelles au budget supplémentaire 2019 sont les suivants :

<b><u>Excédents constatés au terme de l'exercice 2018,</u></b> <b><u>repris au budget supplémentaire 2019</u></b>		
Budget principal	17 340 566,37	
Budget annexe des transports publics urbains	25 950 139,65	
Budget annexe de la décharge de produits inertes et des DASRI	1 894 593,16	
Budget annexe du groupe turbo-alternateur	2 466 079,49	
Budget annexe du crematorium	844 030,07	
Budget annexe de l'eau	940 474,11	
Budget annexe de l'assainissement	8 097 774,92	
Budget annexe des parkings en ouvrage	410 141,10	
Budgets annexes des prestations rendues aux administrations publiques	- en matière de traitement des ordures	161 344,00
	- en matière de collecte des ordures	201 301,73
<b>Total excédents repris au budget supplémentaire 2019</b>	<b>58 306 444,60</b>	

**Le résultat global, tous budgets agrégés, atteint 58,3 millions d'euros** (représentant 17% du volume global du compte administratif pour 2018 en recettes).

**PRINCIPAUX ÉQUILIBRES ET FAITS MARQUANTS DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Les crédits nouveaux proposés au budget supplémentaire 2019, en opérations réelles, hors reprise des résultats de l'exercice 2018 et restes-à-réaliser en 2019, sont les suivants :

<b>Budget principal et budgets annexes consolidés</b> après neutralisation des flux entre budgets				
<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>BP 2019</b>	<b>BS 2019</b> (hors reprise des résultats de l'exercice 2018 et restes-à-réaliser en 2019)	<b>BP 2019</b>	<b>BS 2019</b> (hors reprise des résultats de l'exercice 2018 et restes-à-réaliser en 2019)
Fonctionnement	238 361 866	4 561 338	286 289 343	2 747 855
Investissement	99 992 547	43 705 823	52 065 070	-12 787 139
<b>TOTAL</b>	<b>338 354 413</b>	<b>48 267 161</b>	<b>338 354 413</b>	<b>-10 039 284</b>

## **Le budget supplémentaire comprend des opérations nouvelles :**

- **en dépenses réelles pour 48,27 M€**, soit 14,3 % des crédits ouverts au budget primitif 2019 [BP], en précisant que **la très large majorité de cette somme est composée de « provisions » non destinées à être consommées sur l'exercice** (cf. *infra*) ;
- **tandis que les recettes réelles sont réduites de - 10,04 M€**, essentiellement sous l'effet de la réduction des crédits d'emprunts nouveaux ouverts au budget primitif 2019.

Tous budgets confondus (budget principal et budgets annexes), les principaux faits marquants de ce budget supplémentaire sont les suivants.

### **1) Un ajustement à la hausse des recettes de fonctionnement par rapport au montant prévu au BP 2019 (+ 2,74 M€)**

Cette hausse s'explique essentiellement par :

- d'une part, l'actualisation du produit des impôts directs de + **1,836 M€**, et des allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité locale (compensations fiscales) de + **548,1 K€**, ces ajustements faisant suite à la transmission des états fiscaux dits « 1259 » par les services de l'État ;
- en outre, **584 K€** permettent la réémission de deux titres de recettes erronés, émis en 2018 à l'encontre d'EDF, et correspondant au produit de la vente d'électricité du groupe turbo-alternateur de l'usine d'incinération des ordures ménagères des mois de novembre et de décembre 2018 (*575 K€ inscrits en dépenses de fonctionnement au budget supplémentaire, contrepartie de ces écritures de régularisation*) ;

Par ailleurs, consécutivement à la mise en place des services communs, **206,3 K€** de recettes sont retirées au chapitre 70 sur le budget principal. Ce produit correspondait essentiellement aux refacturations de personnels mis à disposition par la Métropole à la Ville de Dijon dans le cadre des « anciennes » conventions de mutualisation conclues entre les deux structures (pour les directions des finances, de la commande publique, etc.), et désormais devenues caduques suite à la création des services communs<sup>1</sup>.

### **2) Une augmentation de + 4,2 M€ des dépenses de fonctionnement par rapport au montant prévu au BP 2019**

Cette évolution significative ne résulte en aucun cas d'une absence de vigilance ou de « maîtrise » de l'évolution de ce poste par la Métropole, *a fortiori* dans un contexte de contractualisation sur ce sujet avec l'Etat pour les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

Elle s'explique, dans les faits, principalement par :

- la **mise en réserve de crédits provisionnels pour d'éventuelles dépenses à financer d'ici la fin de l'exercice, n'ayant en aucun cas vocation à être effectivement consommés** (2,5 M€ tous budgets confondus) ;
- **des causes totalement exogènes/indépendants de décisions par la Métropole**, à l'image des importantes dépenses « collatérales » générées par le mouvement des gilets jaunes (400 K€) ;
- **des régularisations comptables suite à des erreurs matérielles** (titres émis sur exercices antérieurs et devant être annulés, ce qui nécessite, comptablement, l'ajout de crédits en dépenses réelles de fonctionnement au cours de l'exercice budgétaire d'annulation).

<sup>1</sup> Désormais, les agents des services communs sont tous employés par la Métropole, la Ville de Dijon (de même que les autres communes adhérentes) contribuant au financement desdits services par le biais d'une diminution de leur attribution de compensation (cf. *infra* pour plus de précisions dans la partie du rapport consacrée au budget principal).

Dans le détail, ces 4,2 M€ supplémentaires se décomposent de la manière suivante

- **400 K€ supplémentaires (coût prévisionnel)** pour l'organisation de collectes supplémentaires des déchets ménagers chaque week-end au centre-ville de Dijon, en marge des manifestations des gilets jaunes ;
- l'ajout de + **100 K€** pour pallier la hausse des coûts de fonctionnement des déchetteries, lesquelles enregistrent un important accroissement des apports des particuliers (gravats et déchets verts principalement), constaté depuis le début de l'année 2019. ;
- une majoration de + **35 K€** du fonds de compensation des partenaires du dispositif de la Carte Culture Etudiants, en rappelant que celui-ci permet de rembourser aux organismes la différence entre le prix public des billets et le prix payé par le porteur de la Carte Culture. Cette augmentation traduit donc le succès du dispositif auprès des publics concernés, dans un contexte de réouverture de la scène de musiques actuelles La Vapeur au début de l'année 2018 ;
- l'ajout de + **264 K€** de crédits aux budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement, incluant :
  - 180 K€ de crédits d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement de plusieurs contrats de délégation de service public [DSP] arrivant à échéance, dont ceux couvrant le territoire des communes de Dijon et de Talant ;
  - 30 K€ pour la conduite d'une enquête publique concernant les zonages d'eau et d'assainissement en marge du projet d'élaboration du nouveau PLUI-HD « plan local d'urbanisme intercommunal - habitat et déplacements », définissant les règles d'urbanisme applicables aux territoires des 23 communes de la métropole dijonnaise ;
  - 30 K€ pour l'achat d'eau potable conventionné pour la commune de Fénay (crédits dont l'inscription avait été omise, par erreur, au budget primitif) ;
  - 24 K€ au titre de la convention de déversement des eaux usées des communes de Bretenière et Magny-sur-Tille (rattrapage de facturation par la société SUEZ concernant les exercices 2017 et 2018).
- **575 K€** pour permettre l'annulation de deux titres de recettes erronés, émis en 2018 à l'encontre d'EDF, et correspondant au produit de la vente d'électricité des mois de novembre et de décembre 2018 (des crédits sont également prévus au budget supplémentaire en recettes de fonctionnement pour la réémission des deux titres en question sur l'exercice 2019, à hauteur de 584 K€) ;
- + **362,6 K€** permettant le reversement au budget principal d'une partie des résultats de l'exercice 2018 constatés aux budgets annexes des services de collecte et de traitement des ordures ménagères rendus aux administrations publiques<sup>2</sup>, Dijon Métropole étant désormais attributaire d'un nouveau marché de traitement de déchets de la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche, suite à la fermeture, en avril 2018, du centre d'enfouissement des déchets de Vic-de-Chassenay ;
- l'affectation de **2,5 M€** à titre de « provisions » pour d'éventuelles dépenses à financer d'ici la fin de l'exercice, sans avoir vocation à être effectivement consommées.

---

<sup>2</sup> Ces deux budgets annexes retracent les prestations facturées aux collectivités clientes des services de collecte et de traitement des ordures ménagères.

### **3) Un budget supplémentaire qui amplifie les dépenses d'investissement en proposant des opérations nouvelles**

Les principales dépenses d'équipement nouvelles sont les suivantes :

- une augmentation de + **2,53 M€** des crédits de paiement 2019 cumulés de quatre autorisations de programme [AP], compte tenu de l'état d'avancement des projets correspondants. En « contrepartie », les crédits de paiement prévus en 2020 au titre desdites autorisations de programme sont réduits à due concurrence. Dans le détail, les ajustements des crédits de paiement 2019 se décomposent comme suit, étant précisé que le montant total de chacune des AP demeure inchangé :
  - + 1,18 M€ concernant la mise en œuvre du projet Prioribus ;
  - + 1 M€ relatif à la rénovation de la piscine du Carrousel ;
  - + 300 K€ dans le cadre de l'autorisation de programme afférente au projet ON Dijon de gestion connectée de l'espace public ;
  - + 52,4 K€ concernant l'autorisation de programme relative à la participation de Dijon Métropole aux déficits d'opérations de construction de logements sociaux (programmation 2013).
- + **500 K€** sont inscrits dans le cadre de la poursuite des travaux sur la turbine du groupe turbo-alternateur, débutés en 2018, et destinés à permettre une augmentation de la production de chaleur alimentant le réseau de chaleur urbain auquel l'usine d'incinération est raccordée. Ces crédits complètent le crédit ouvert au budget primitif (700 K€), compte tenu de l'avancement du projet, dont l'achèvement est désormais prévu au terme de l'exercice 2019 (échéance initialement prévue en 2020).
- **328 K€** complètent le crédit prévu au budget primitif (580 K€) au titre de la participation de Dijon Métropole au financement des études et des travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de Dijon Ville pour les personnes à mobilité réduite, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, propriétaire des infrastructures ferroviaires et des quais, compte tenu des échéanciers prévisionnels d'appels de fonds actualisés.
- **220 K€** de crédits complémentaires sont inscrits pour la réalisation de voies cyclables à la demande de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur (rue du 19 mars 1962), laquelle participe au financement de l'opération par le biais d'un fonds de concours prévisionnel de 110 K€, soit 50 % du coût estimatif des travaux.
- **100 K€** sont prévus pour le remplacement de bacs à ordures ménagères, dégradés lors des manifestations des Gilets jaunes.

En outre, le budget supplémentaire inclut également les dépenses d'investissement suivantes (non comptabilisées en tant que dépenses d'équipement) :

- **125 K€** complètent les crédits afférents au remboursement du capital de la dette, afin de couvrir notamment l'annuité en capital d'un emprunt mobilisé fin décembre 2018<sup>3</sup>, qui n'avait pas pu être totalement prise en compte au moment de la préparation du budget primitif 2019<sup>4</sup> ;
- **30 K€** sont prévus afin de matérialiser la participation de Dijon Métropole au capital de la société par action simplifiée (SAS) « Dijon Smart Energy », dont la finalité portera sur la mise en œuvre d'une nouvelle filière de production de l'hydrogène, qui constituera un levier complémentaire en matière de transition énergétique et écologique du territoire de la métropole.
- **22 K€** permettent la constitution d'un dépôt de garantie dans le cadre du contrat/bail de location des locaux accueillant les équipes en charge du projet ON Dijon (gestion connectée de l'espace public).

Enfin, au-delà des différents éléments récapitulés ci-dessus, **39,85 M€ de crédits sont inscrits en « réserves pour travaux », non destinées à être consommées sur l'exercice 2019**, mais ayant uniquement pour objectif d'équilibrer le budget supplémentaire dans un contexte de reprise d'importants excédents budgétaires antérieurs.

<sup>3</sup> Emprunt référencé 201803/SAARLB 2017 Tranche A) dans les annexes de dette des documents budgétaires de la Métropole, pour ce qui concerne le budget principal.

<sup>4</sup> En effet, le montant d'emprunt à mobiliser fin 2018 n'était pas encore précisément fixé au moment de l'élaboration du budget primitif 2019.

**4) Des recettes réelles d'investissement minorées de - 12,79 M€ au budget supplémentaire, la reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2018 permettant une réduction des crédits d'emprunts ouverts au budget primitif**

Compte tenu de la reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2018, les crédits d'emprunts ouverts au budget primitif peuvent être réduits, tous budgets confondus, de - **12,92 M€**, dont :

- une diminution de - 6 M€ du recours à l'emprunt pour le budget principal ;
- une baisse de - 6,92 M€ cumulés pour ce qui concerne les budgets annexes (*dont - 4,81 M€ pour le budget annexe des transports publics urbains, - 600 K€ pour le budget annexe du créatorium, - 913 K€ pour le budget annexe DPI-DASRI, - 577 K€ pour le budget annexe du groupe turbo-alternateur, et - 18,6 K€ au budget annexe de l'eau*).

En outre, les recettes réelles d'investissement comptabilisent également au budget supplémentaire :

- **110 K€** de fonds de concours de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur au titre de la réalisation de voies cyclables, rue du 19 mars 1962. En effet, au-delà des investissements de voirie financés par Dijon Métropole, certaines communes peuvent ponctuellement demander que soient réalisées des opérations plus importantes sur leur territoire, en apportant un complément de financement par voie de fonds de concours.
- + **24,96 K€** de produit afférent aux prélèvements sur les ressources fiscales des communes n'atteignant pas les objectifs visés par la loi SRU en termes de constructions de logements sociaux (seuil fixé à 20%), conformément aux arrêtés de carence pris par le Préfet à l'encontre de deux communes de la métropole dijonnaise au cours du premier semestre 2019.

L'équilibre financier du budget supplémentaire 2019 pour chaque budget (budget principal et budgets annexes), ainsi que le détail des différents ajustements de crédits opérés sur chacun des budgets, sont récapitulés ci-après.

## BUDGET PRINCIPAL

### A) Équilibre du budget supplémentaire 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018 après affectation		17 340 566,37
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>19 504 421,37</b>	<b>2 163 855,00</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>2 449 692,00</b>	<b>2 163 855,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)</i>	<i>17 054 729,37</i>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 504 421,37</b>	<b>19 504 421,37</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018	13 432 262,67	
Restes à réaliser en 2019	3 511 376,79	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 au R/1068 <i>(couverture du besoin de financement de la section d'investissement)</i>		16 943 639,46
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>11 189 694,37</b>	<b>11 189 694,37</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>11 189 694,37</b>	<b>134 965,00</b>
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 6 000 000,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)</i>		<i>17 054 729,37</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>28 133 333,83</b>	<b>28 133 333,83</b>

### B) Principales opérations nouvelles

#### 1) Dépenses réelles de fonctionnement : + 2,45 M€

##### 1.1. Impacts budgétaires relatifs à la mise en place des services communs et au transfert de la piscine du Carrousel

*a) Ajustement des montants d'attribution de compensation versés aux communes, conséquence, d'une part, de la mise en place des services communs<sup>5</sup> et, d'autre part, du transfert, par la Ville de Dijon à Dijon Métropole, de la piscine du Carrousel*

Conformément aux deux rapports adoptés le 11 avril 2019 par la commission locale d'évaluation des charges transférées [CLECT] portant, d'une part, sur la mise en place des services communs, et, d'autre part, sur l'évaluation du transfert par la Ville de Dijon à Dijon Métropole de la piscine du Carrousel, les crédits ouverts au chapitre 014, nature 739211 - Attribution de compensation, sont réduits de - **7 789 508 €**, afin de matérialiser la participation financière des communes membres au financement des services communs (7 377 327 € évalués par la CLECT pour l'année 2018), et afin d'assurer la neutralité budgétaire du transfert de la piscine du Carrousel, tant pour la Métropole que pour la Ville de Dijon (charges transférées évaluées par la CLECT à hauteur de 388 842 € pour l'exercice 2019, tenant compte d'une réouverture prévisionnelle de l'équipement au 1<sup>er</sup> septembre 2019).<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Conformément au schéma de mutualisation de Dijon Métropole approuvé par le conseil métropolitain lors de sa séance du 29 novembre 2018.

<sup>6</sup> Cf. rapport n°7 à l'ordre du jour du présent Conseil, portant sur l'actualisation de l'attribution de compensation pour 2019, détaillée par commune.

Pour ce qui concerne les services communs, conformément à l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, il est précisé que les communes concernées et Dijon Métropole ont fait le choix d'imputer les participations financières communales en diminution de l'attribution de compensation, ce mécanisme permettant d'éviter des flux croisés de refacturation entre la Métropole et lesdites communes.

*b) Une hausse des dépenses de fonctionnement induite par les transferts de personnels opérés dans le cadre de la mise en œuvre des services communs*

Conséquence directe de la mise en œuvre des services communs (*cf. supra*), les dépenses de fonctionnement sont majorées de près de + 7,99 M€ au budget supplémentaire 2019 :

- En dépenses au chapitre 012, les crédits de la masse salariale sont augmentés de + **7 865 100 €**, en raison des transferts de personnels effectués par plusieurs communes-membres à Dijon Métropole (163 agents transférés par la Ville de Dijon et son CCAS, et 15 agents en provenance d'autres communes de la métropole dijonnaise (Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, et Quetigny).

- En dépenses au chapitre 011, les crédits afférents à la formation, ainsi qu'aux missions et déplacements des agents, sont augmentés de + **79,1 K€**, cette dépense supplémentaire constituant le corollaire des transferts de personnels effectués suite à la création des services communs.

- En dépenses au chapitre 65 (*compte 657341-subventions de fonctionnement aux communes*), la participation de Dijon Métropole aux frais de fonctionnement du restaurant du personnel de la Ville de Dijon, *La Petite Folie*, est majorée de + **45 K€**, cette augmentation étant également la conséquence des transferts de personnels opérés dans le cadre de la mise en œuvre des services communs.

**1.2. Une nette progression des dépenses de fonctionnement du secteur de la collecte et des traitements des déchets ménagers, inhérente aux désordres émaillant les manifestations des « Gilets jaunes », ainsi qu'à la hausse des apports constatée en déchetteries**

*a) D'importants surcoûts de fonctionnement des services de collecte et de traitement des déchets ménagers, consécutifs au mouvement social des « Gilets jaunes » s'inscrivant dans la durée*

Conséquence du mouvement social des « Gilets jaunes » débuté en novembre 2018, + **400 K€** abondent le chapitre 011, compte 611, pour l'organisation de collectes supplémentaires des déchets ménagers, chaque week-end au centre-ville de Dijon, en marge des manifestations.

Conformément aux engagements du Gouvernement, cette somme devrait pouvoir faire l'objet de retraitements dans le cadre de l'appréciation du respect, par Dijon Métropole, de la trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévues dans le contrat conclu avec l'Etat pour la période 2018-2020.

*b) Une forte augmentation des apports en déchetteries observée depuis le début de l'exercice 2019*

**100 K€** sont ajoutés au chapitre 011, compte 611, pour pallier la hausse des coûts de fonctionnement des déchetteries, lesquelles enregistrent un important accroissement des apports des particuliers (gravats et déchets verts principalement), constaté depuis le début de l'année 2019.

*c) L'inscription de crédits d'accompagnement dans le cadre du projet de mise en place d'une filière industrielle de l'hydrogène sur le territoire métropolitain*



15 K€ de crédits d'honoraires sont par ailleurs prévus au chapitre 011, *compte 62268*, dans le cadre du montage du projet de création d'une filière industrielle de l'hydrogène, l'ambition de Dijon Métropole étant notamment d'alimenter, à terme, une flotte de bennes à ordures ménagères avec de l'hydrogène renouvelable produit localement (*cf. rubrique relative aux dépenses d'équipement pour davantage de précisions*).

### **1.3. Une hausse des crédits alloués à la Carte Culture Etudiants, traduction d'un certain succès rencontré par le dispositif**

Fort du succès rencontré par la Carte Culture Etudiants (accompagnant notamment la réouverture de la scène de musiques actuelles La Vapeur début 2018), le fonds de compensation des partenaires du dispositif est majoré de + **35 K€** (chapitre 011, *compte 62878*), étant précisé que ce fonds permet de rembourser aux organismes la différence entre le prix public des billets et le prix payé par le porteur de la Carte Culture (5,50 € pour les concerts et spectacles et 3,50 € pour les séances de cinéma art et essai à l'Eldorado). Moyennant une cotisation annuelle de 5 €, la Carte Culture propose ainsi aux étudiants, pour leurs sorties culturelles, des tarifs préférentiels chez près d'une quarantaine de partenaires du dispositif.

### **1.4. Autres dépenses de fonctionnement**

- **100 K€** sont inscrits (chapitre 65, *compte 6541 - créances admises en non-valeur*) afin de permettre l'éventuelle admission en non valeur de titres de recette devenus irrécouvrables (*un rapport concernant les admissions en non valeur sera présenté à l'ordre du jour d'une session du Bureau Métropolitain à la fin de l'exercice 2019*), et **100 K€** au chapitre 67, afin de permettre d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs (*compte 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs*).

- Enfin, **1,5 M€** sont affectés à titre de « provisions » (1 M€ au chapitre 011 et 500 K€ au chapitre 65), pour d'éventuelles dépenses imprévues à financer d'ici à la fin de l'exercice 2019, mais sans avoir vocation à être effectivement consommés.

## **2) Recettes réelles de fonctionnement : + 2,16 M€**

### **2.1. Un ajustement à la hausse des produits de la fiscalité locale, essentiellement sous l'effet des mesures de revalorisation des bases d'impositions décidées par le législateur, ainsi que du contexte économique toujours relativement favorable**

#### *a) Une actualisation à la hausse du produit des impositions directes (chapitre 731)*

Le produit des impôts directs (chapitre 731) peut être augmenté de + **1,836 M€** par rapport aux crédits ouverts dans le cadre du budget primitif 2019.

En détail, suite à la communication officielle par les services fiscaux des bases et produits fiscaux prévisionnels 2019 dans le cadre des états fiscaux 1259, les ajustements suivants sont opérés :

- + 1,648 M€ de produit de la contribution économique territoriale (+ 539 K€ de cotisation foncière des entreprises [CFE] et + 1,109 M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE]) ;
- + 189,1 K€ de produit afférent à la TEOM [taxe d'enlèvement des ordures ménagères] ;
- + 44,5 K€ de produit d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau [IFER] ;
- + 26 K€ de produit de la fiscalité ménages [taxe d'habitation et taxes foncières sur les

propriétés bâties et non bâties] ;

- le produit de TASCOM [taxe sur les surfaces commerciales] étant, quant à lui, réduit de - 71,4 K€.

Hormis pour la TASCOM, ces fortes hausses par rapport aux prévisions du BP 2019 s'expliquent essentiellement :

- d'une part, **par l'actualisation légale des bases fixée par l'Etat à + 2,2 % pour l'année 2019, supérieure à la prévision de + 1,5 % retenue au moment de la préparation du BP 2019**, en rappelant que cette actualisation est désormais calculée à partir de l'inflation constatée au mois de novembre N-1 (soit, pour 2019, l'inflation constatée au mois de novembre 2018) ; à noter toutefois que cette revalorisation des bases ne s'applique plus aux valeurs locatives des locaux professionnels, compte tenu de la mise en œuvre du nouveau dispositif d'actualisation en fonction de l'évolution réelle des loyers des locaux concernés à partir de 2019 ;

- d'autre part, par **le contexte économique plutôt favorable au niveau local**, lequel se traduit par une dynamique du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), lequel atteindrait 23,159 M€ en 2019, après 21,84 M€ en 2018, soit une variation de + 6,03%. Cette évolution, d'une ampleur nettement plus importante que la croissance économique, confirme toutefois le caractère particulièrement erratique de cette recette, sujette à des fluctuations importantes, à la hausse comme à la baisse<sup>7</sup>.

*b) Un rehaussement du produit des compensations fiscales, ainsi que, dans une moindre mesure, du montant de la dotation globale de fonctionnement [DGF] versés par l'Etat*

Le montant total des dotations et participations (*chapitre 74*) est augmenté de + **556,7 K€**, cet ajustement correspondant, pour l'essentiel, à une hausse de + **548,1 K€** des compensations fiscales attribuées par l'Etat (suite à la communication par les services fiscaux de leur montant exact pour 2019 dans le cadre des états fiscaux dits « 1259 »).

De manière plus anecdotique, et au-delà des recettes fiscales au sens strict, le budget supplémentaire intègre, par ailleurs, un ajustement à la marge de + **8,6 K€** des crédits prévus au budget primitif 2019 pour la dotation globale de fonctionnement [DGF] versée par l'Etat (suite à la publication par ce dernier, en mai 2019, des montants finaux de DGF 2019).

Dijon Métropole percevra ainsi, au titre de l'exercice 2019, **un montant de DGF de 30,329 M€**, certes très proche de la prévision du BP 2019, mais aussi, et surtout, **nettement inférieur à son niveau de 2018** (30,844 M€ perçus l'an dernier, soit une diminution de - 515 K€ d'une année sur l'autre).

## **2.2. Impacts budgétaires consécutifs à la mise en place des services communs**

Suite à la mise en place des services communs (*cf. supra*), l'attribution de compensation « négative » versée par cinq communes à Dijon Métropole, est réduite de - 23,3 K€ (*chapitre 73, compte 73211*), conformément au rapport du 11 avril 2019 de la commission locale d'évaluation des charges transférées [CLECT].

Par ailleurs, toujours consécutivement à la mise en place des services communs, **206,3 K€** de recettes sont retirées au chapitre 70 (*compte 70845*). Ce produit correspondait essentiellement aux refacturations de personnels mis à disposition par la Métropole à la Ville de Dijon dans le cadre des « anciennes » conventions de mutualisation conclues entre les deux structures (pour les directions des finances, de la commande publique, etc.), et désormais devenues caduques suite à la création

<sup>7</sup> Fluctuations que les services fiscaux de l'Etat (Direction générale des finances publiques) n'ont, jusqu'à présent, jamais été en mesure d'expliquer/ justifier de manière précise à la Métropole.

des services communs<sup>8</sup>.

### 3) **Dépenses réelles d'investissement : + 11,19 M€**

#### 3.1. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

- **328 K€** complètent le crédits prévu au budget primitif (580 K€) au titre de la participation de Dijon Métropole au financement des études et des travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de Dijon Ville pour les personnes à mobilité réduite, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, propriétaire des infrastructures ferroviaires et des quais, compte tenu des échéanciers prévisionnels d'appels de fonds actualisés (*une convention relative à la participation financière de Dijon Métropole au financement de la première tranche de travaux, devrait faire l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil métropolitain à intervenir au second semestre 2019*).

- Dans le cadre de l'autorisation de programme [AP] relative à la participation de Dijon Métropole aux déficits d'opérations de construction de logements sociaux (programmation 2013), les crédits de paiement 2019 sont augmentés de + **52 K€**, en contrepartie d'une diminution des crédits de paiement 2020 pour le même montant, permettant ainsi de solder, dès 2019, ladite autorisation de programme.

L'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme, dont le total reste inchangé (7 059 500 €), est révisé comme suit :

--	--	--	--	--

#### 3.2. Dépenses directes d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

- Dans le cadre de l'autorisation de programme afférente à la rénovation de la piscine du Carrousel, les crédits de paiement 2019 sont augmentés de + **1 M€**, en contrepartie d'une diminution des crédits de paiement 2019 pour le même montant, compte tenu de l'état d'avancement du projet. L'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme, dont le total reste inchangé (20 710 000 €), est révisé comme suit :

(C) - (A) + (D)				
-----------------	--	--	--	--

- Dans le cadre de l'autorisation de programme afférente au projet « ON Dijon » de gestion connectée de l'espace public, les crédits de paiement 2019 sont augmentés de + **300 K€**, en contrepartie d'une diminution des crédits de paiement post 2019 pour le même montant, compte tenu de l'actualisation du planning prévisionnel d'exécution de l'opération, intégrant notamment sur 2019 une accélération des investissements en matière d'éclairage public (remplacement de points lumineux par des luminaires LED télégrés), le solde des travaux portant sur la création du nouveau PPC (Poste de pilotage connecté) mis en service au printemps 2019, ou encore des travaux de renforcement de la sécurité de bâtiments.

L'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme, dont le total reste inchangé (48 547 567 €), est révisé comme suit :

<sup>8</sup> Désormais, les agents des services communs sont tous employés par la Métropole, la Ville de Dijon (de même que les autres communes adhérentes) contribuant au financement desdits services par le biais d'une diminution de leur attribution de compensation (*cf. infra* pour plus de précisions dans la partie du rapport consacrée au budget principal), dans le cadre défini par l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

- **220 K€** de crédits complémentaires sont inscrits pour la réalisation de voies cyclables à la demande de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur (rue du 19 mars 1962), laquelle participera au financement de l'opération par le biais d'un fonds de concours prévisionnel de 110 K€, soit 50 % du coût estimatif des travaux. En effet, en matière de voirie, au-delà des investissements financés par Dijon Métropole, certaines communes peuvent ponctuellement demander que soient réalisées des opérations plus importantes sur leur territoire en apportant un complément de financement par voie de fonds de concours (cf. également *infra* le paragraphe concernant les recettes réelles d'investissement).

- **100 K€** sont prévus pour le remplacement de bacs à ordures ménagères, dégradés lors des manifestations des Gilets jaunes.

- Enfin, afin de permettre l'équilibre du budget supplémentaire, **9 M€** constituent une « provision » pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais **non destinés à être consommés sur l'exercice 2019**). Ces crédits sont ventilés aux différents chapitres budgétaires de dépenses d'équipement (20, 204, 21 et 23).

### 3.3. Autres dépenses d'investissement

- Dijon Métropole a pour projet de se doter d'une nouvelle filière de production de l'hydrogène, afin de poursuivre la transition énergétique et écologique de son territoire. Dans ce cadre, **30 K€** sont prévus au budget supplémentaire (chapitre 26, compte 261), afin de matérialiser la participation de Dijon Métropole au capital de la société par action simplifiée (SAS) « Dijon Smart Energy » créée à cette fin. Le capital de la société, d'un montant de 100 000 €, se répartit ainsi entre la Métropole (à hauteur de 30 %) et l'entreprise Rougeot Energies (à hauteur de 70%).

L'une des ambitions de ce projet consiste notamment à parvenir, à terme, à alimenter une flotte de bennes à ordures ménagères avec de l'hydrogène renouvelable produit, transformé et utilisé localement.

- Par ailleurs, les crédits afférents au remboursement du capital de la dette sont majorés de + **125 K€** (chapitre 16, compte 1641), afin de couvrir notamment l'annuité en capital d'un emprunt souscrit fin décembre 2018. L'emprunt en question n'ayant pas encore été mobilisé/consolidé au stade de l'élaboration du budget primitif 2019, les crédits correspondants à l'amortissement du capital, toujours pour l'exercice 2019, n'avaient pas pu être inscrits à ce moment-là.

- Enfin, **22 K€** sont crédités au chapitre 16, compte 165, afin de permettre la constitution d'un dépôt de garantie en marge des loyers des locaux accueillant les services mis en œuvre dans le cadre du projet « On Dijon » de gestion connectée de l'espace public.

## 4) Recettes réelles d'investissement : - 5,87 M€

Compte tenu de la reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2018, les crédits d'emprunts ouverts au budget primitif sont réduits de - **6 M€** (chapitre 16, nature 1641).

Par ailleurs, **134,97 K€** sont affectés au chapitre 13 - subventions d'investissement reçues.

- D'une part, **110 K€** de fonds de concours de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur sont prévus au titre de la réalisation de voies cyclables, rue du 19 mars 1962. En effet, au-delà des investissements de voirie financés par Dijon Métropole, certaines communes peuvent ponctuellement réaliser des opérations plus importantes en apportant un complément de financement par voie de fonds de concours ;

- D'autre part, le produit afférent aux prélèvements sur les ressources fiscales des communes n'atteignant pas les objectifs visés par la loi SRU en termes de constructions de logements sociaux (seuil fixé à 20%) est majoré de + **24 965 €** (chapitre 13, compte 1348 - Fonds affectés à

*l'équipement*) par rapport au montant prévu au budget primitif (100 K€), conformément aux arrêtés de carence pris par le Préfet à l'encontre de deux communes membres de la Métropole au cours du premier semestre 2019.

Le produit total reversé à Dijon Métropole s'établit ainsi à 124 965 € au titre de l'exercice 2019.

**BUDGET ANNEXE DE LA DÉCHARGE DES PRODUITS INERTES ET DES DASRI**

**A) Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT)	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018 après affectation		1 239 478,65
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>1 239 478,65</b>	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>90 000,00</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)</i>	<i>1 149 478,65</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>1 239 478,65</b>	<b>1 239 478,65</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018		690 670,01
Restes à réaliser en 2019	35 555,50	-
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>890 983,16</b>	<b>235 868,65</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>890 983,16</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 913 610,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)</i>		<i>1 149 478,65</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>926 538,66</b>	<b>926 538,66</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

- **Dépenses réelles d'exploitation** : 90 K€ complètent les crédits inscrits au budget primitif, dont :

- 20 K€ ajoutés au chapitre 011, *nature 618* ;
- 50 K€ inscrits au chapitre 65, *nature 658* ;
- 20 K€ crédités au chapitre 67, *nature 678*.

Il est précisé que ces crédits sont uniquement destinés à assurer l'équilibre du budget supplémentaire, sans avoir vocation, au stade de l'établissement du présent document budgétaire, à être consommés d'ici à la fin de l'année 2019.

- **Dépenses réelles d'investissement** : + 891 K€ sont inscrits pour la réalisation de dépenses d'équipement sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2019), dont :

- 200 K€ crédités au chapitre 20, *nature 2088* ;
- 200 K€ ajoutés au chapitre 21, *nature 2188* ;
- 491 K€ supplémentaires au chapitre 23, *nature 2315*.

- **Recettes réelles d'investissement** : - 143,9 K€ : en raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2017, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 913,6 K€ peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire (chapitre 16, *nature 1641*).

**A) Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT)	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018 après affectation		25 950 139,65
Restes à réaliser en 2018	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire	-	25 950 139,65
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>25 950 139,65</b>	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>500 000,00</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)</i>	<i>25 450 139,65</i>	-
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>25 950 139,65</b>	<b>25 950 139,65</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018	10 230 353,35	
Restes à réaliser en 2019	103 720,99	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		10 334 074,34
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>20 636 909,65</b>	<b>20 636 909,65</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>20 636 909,65</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 4 813 230,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)</i>		<i>25 450 139,65</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>30 970 983,99</b>	<b>30 970 983,99</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

- **Dépenses réelles d'exploitation : 500 K€** complètent les crédits inscrits au budget primitif, dont :
- 300 K€ ajoutés au chapitre 011, nature 618 ;
  - 50 K€ inscrits au chapitre 65, nature 658 ;
  - 150 K€ crédités au chapitre 67, nature 678.

Il est précisé que ces crédits sont uniquement destinés à assurer l'équilibre du budget supplémentaire, sans avoir vocation, au stade de l'établissement du présent document budgétaire, à être consommés d'ici à la fin de l'année 2019.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 20,64 M€**

Dans le cadre de l'autorisation de programme afférente à la réalisation du projet « Prioribus », les crédits de paiement 2019 sont augmentés de + **1,18 M€**, compte tenu de l'état d'avancement du projet, en contrepartie d'une diminution des crédits de paiement 2020 pour le même montant.

L'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme, dont le total reste inchangé (14 M€), est révisé comme suit :

---

Par ailleurs, afin de permettre l'équilibre du budget supplémentaire, **19,46 M€** constituent une provision pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits non destinés à être consommés sur l'exercice 2019), dont :

- 5 M€ crédités au chapitre 20, *nature 2088* ;
- 5 M€ ajoutés au chapitre 21, *nature 2188* ;
- 9,46 M€ supplémentaires au chapitre 23, *nature 2318*.

**- Recettes réelles d'investissement : - 4,81 M€**

En raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2018, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 4,81 M€ peuvent être intégralement retirés dans le cadre du budget supplémentaire (chapitre 16, *nature 1641*).

Conformément à la stratégie menée depuis 2014, l'encours de dette du budget annexe des transports poursuivra donc sa diminution en 2019.



**BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

**A) Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT)	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018 après affectation		844 030,07
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>844 030,07</b>	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>100 000,00</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)</i>	<i>744 030,07</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>844 030,07</b>	<b>844 030,07</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018	358 538,80	-
Restes à réaliser en 2019	387 333,17	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		745 871,97
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>144 030,07</b>	<b>144 030,07</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>144 030,07</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 600 000,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)</i>		<i>744 030,07</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>889 902,04</b>	<b>889 902,04</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

**- Dépenses réelles de fonctionnement : + 100 K€**

100 K€ complètent les crédits inscrits au budget primitif, dont :

- 50 K€ ajoutés au chapitre 011, *nature 618* ;
- 20 K€ inscrits au chapitre 65, *nature 658* ;
- 30 K€ inscrits au chapitre 67, *nature 678*.

Il est précisé que ces crédits sont uniquement destinés à assurer l'équilibre du budget supplémentaire, sans avoir vocation à être consommés d'ici à la fin de l'année 2019.

**- Dépenses réelles d'investissement : + 144 K€** sont inscrits pour la réalisation de dépenses d'équipement sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2019), dont :

- 25 K€ crédités au chapitre 20, *nature 2088* ;
- 25 K€ ajoutés au chapitre 21, *nature 2188* ;
- 94 K€ supplémentaires au chapitre 23, *nature 2318*.

**- Recettes réelles d'investissement : -600 K€**

En raison de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2018, les crédits d'emprunt d'équilibre inscrits au budget primitif sont réduits de - 600 K€ dans le cadre du budget supplémentaire (chapitre 16, *nature 1641*).

**BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR**

**A) Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT)	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018 après affectation		2 466 079,49
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>3 050 079,49</b>	<b>584 000,00</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>645 000,00</b>	<b>584 000,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)</i>	<i>2 405 079,49</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>3 050 079,49</b>	<b>3 050 079,49</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018	274 426,83	
Restes à réaliser en 2019	953 067,01	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		1 227 493,84
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>1 828 379,49</b>	<b>1 828 379,49</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>1 828 379,49</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 576 700,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)</i>		<i>2 405 079,49</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 055 873,33</b>	<b>3 055 873,33</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

**- Dépenses réelles de fonctionnement : + 645 K€**

Sont inscrits au chapitre 67 - charges exceptionnelles (compte 673), **575 K€** pour permettre l'annulation de deux titres de recettes erronés, émis en 2018 à l'encontre d'EDF, et correspondant au produit de la vente d'électricité des mois de novembre et de décembre 2018.

70 K€ complètent par ailleurs les crédits inscrits au budget primitif, dont :

- 50 K€ ajoutés au chapitre 011, nature 618 ;
- 20 K€ inscrits au chapitre 65, nature 658.

Il est précisé que ces crédits sont uniquement destinés à assurer l'équilibre du budget supplémentaire, sans avoir vocation à être consommés d'ici à la fin de l'année 2019.

**- Recettes réelles de fonctionnement : + 584 K€**

Sont prévus au chapitre 70, nature 706, **584 K€** pour la réémission sur l'exercice 2018 des deux titres de recettes mentionnés ci-dessus.

**- Dépenses réelles d'investissement : + 1,83 M€**

Sont ajoutés + 500 K€ au chapitre 23, compte 2315, dans le cadre de la poursuite des travaux sur la turbine du groupe turbo-alternateur, débutés en 2018, et destinés à permettre une augmentation de la production de chaleur alimentant le réseau de chaleur urbain auquel l'usine d'incinération est raccordée. Ces crédits complètent le crédit ouvert au budget primitif (700 K€), compte tenu de l'état d'avancement du projet, dont l'achèvement est désormais prévu au terme de l'exercice 2019 (échéance initialement prévue en 2020).

En outre, + 1,33 M€ sont inscrits pour la réalisation de dépenses d'équipement sur prochains

exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2019), dont :

- 200 K€ crédités au chapitre 20, *nature 2088* ;
- 300 K€ ajoutés au chapitre 21, *nature 2188* ;
- 828 K€ supplémentaires au chapitre 23, *nature 2318*.

**- Recettes réelles d'investissement : - 1,138 M€**

En raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2018, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 576,7 K€ peuvent être intégralement retirés dans le cadre du budget supplémentaire (chapitre 16, *nature 1641*).

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**A) Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT)	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018 après affectation		702 203,79
Restes à réaliser en 2018	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		702 203,79
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>702 203,79</b>	
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>135 000,00</b>	
<i>Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)</i>	567 203,79	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>702 203,79</b>	<b>702 203,79</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018		267 617,63
Restes à réaliser en 2019	29 347,31	-
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>786 910,11</b>	<b>548 639,79</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>786 910,11</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 18 564,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)</i>		567 203,79
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>816 257,42</b>	<b>816 257,42</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

**- Dépenses réelles de fonctionnement : + 135 K€**

90 K€ de crédits d'assistance à maîtrise d'ouvrage (chapitre 011, nature 6288), complètent le crédit ouvert au budget primitif (70 K€) en vue du renouvellement de plusieurs contrats de délégation de service public [DSP] arrivant à échéance, dont ceux couvrant le territoire des communes de Dijon et de Talant. Il est en effet prévu que les travaux préparatoires au lancement de la future DSP, initialement prévus sur les exercices 2019-2020, soient conduits en intégralité sur l'exercice 2019.

En marge du projet d'élaboration du nouveau PLUI-HD « plan local d'urbanisme intercommunal - habitat et déplacements », définissant les règles d'urbanisme applicables aux territoires des 23 communes de la métropole dijonnaise, 15 K€ sont prévus pour la conduite d'une enquête publique concernant le schéma de desserte en alimentation en eau potable (chapitre 011, nature 6226).

30 K€ sont par ailleurs inscrits au chapitre 011, nature 605, au titre de l'achat d'eau potable pour la commune de Féney (crédits omis par erreur au budget primitif).

**- Dépenses réelles d'investissement : + 786,9 K€** sont inscrits pour la réalisation de dépenses d'équipement sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2019), dont :

- 200 K€ crédités au chapitre 20, nature 2088 ;
- 200 K€ ajoutés au chapitre 21, nature 2188 ;
- 386 K€ supplémentaires au chapitre 23, nature 2318.

**- Recettes réelles d'investissement : - 18,5 K€**

En raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2018, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 18 564 € peuvent être intégralement retirés dans le cadre du budget supplémentaire (chapitre 16, nature 1641).

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**A) Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT)	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018 après affectation	-	8 097 774,92
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>8 097 774,92</b>	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>129 000,00</b>	
<i>Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)</i>	<i>7 968 774,92</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>8 097 774,92</b>	<b>8 097 774,92</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018	25 651,36	
Restes à réaliser en 2019	41 331,35	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		66 982,71
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>7 968 774,92</b>	<b>7 968 774,92</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>7 968 774,92</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		-
<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)</i>		<i>7 968 774,92</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>8 035 757,63</b>	<b>8 035 757,63</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

**- Dépenses réelles de fonctionnement : + 129 K€**

90 K€ de crédits d'assistance à maîtrise d'ouvrage complètent le crédit ouvert au budget primitif (70 K€) en vue du renouvellement de plusieurs contrats de délégation de service public [DSP] arrivant à échéance, dont ceux couvrant le territoire des communes de Dijon et de Talant. Il est en effet prévu que les travaux préparatoires au lancement de la future DSP, initialement prévus sur les exercices 2019-2020, soient conduits en intégralité sur l'exercice 2019.

En marge du projet d'élaboration du nouveau PLUI-HD « plan local d'urbanisme intercommunal - habitat et déplacements », définissant les règles d'urbanisme applicables aux territoires des 23 communes de la métropole dijonnaise, 15 K€ sont prévus pour la conduite d'une enquête publique concernant les zonages d'assainissement.

24 K€ sont par ailleurs inscrits au titre de la convention de déversement des eaux usées des communes de Magny-sur-Tille et de Bretenière (rattrapage de facturation par la société SUEZ, concernant les exercices 2017 et 2018).

**- Dépenses réelles d'investissement : + 7,97 M€** sont inscrits pour la réalisation de dépenses d'équipement sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2019), dont :

- 2 M€ crédités au chapitre 20, nature 2088 ;
- 2 M€ ajoutés au chapitre 21, nature 2188 ;
- 3,97 M€ supplémentaires au chapitre 23, nature 2318.

**BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE**

**A) Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT)	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018 après affectation	-	410 141,10
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>410 141,10</b>	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>150 000,00</b>	
<i>Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)</i>	260 141,10	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>410 141,10</b>	<b>410 141,10</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018	1 220 205,08	
Restes à réaliser en 2019	287 607,19	
Affectation du résultat de fonctionnement 2018 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		1 507 812,27
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>260 141,10</b>	<b>260 141,10</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>260 141,10</b>	
<i>Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)</i>		260 141,10
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 767 953,37</b>	<b>1 767 953,37</b>

**B) Principales opérations réelles nouvelles**

Financés en totalité par la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2018, les crédits nouveaux s'élèvent, en dépenses réelles (hors dépenses d'ordre, et hors restes à réaliser des exercices antérieurs), à **410 141,10 €**, étant précisé que ces crédits sont uniquement destinés à assurer l'équilibre du budget supplémentaire, sans avoir vocation à être consommés d'ici à la fin de l'année 2019.

- **Dépenses réelles de fonctionnement** : + **150 K€** complètent les crédits ouverts au budget primitif, dont :

- 70 K€ ajoutés au chapitre 011, *nature 618* ;
- 50 K€ inscrits au chapitre 67, *nature 678* ;
- 30 K€ crédités au chapitre 65, *nature 658*.

- **Dépenses réelles d'investissement** : + **260,1 K€** sont inscrits pour la réalisation de dépenses d'équipement sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2019), dont :

- 50 K€ crédités au chapitre 20, *nature 2088* ;
- 50 K€ ajoutés au chapitre 21, *nature 2188* ;
- 160,1 K€ supplémentaires au chapitre 23, *nature 2315*.

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDU AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

**Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018		161 344,00
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>161 344,00</b>	
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>161 344,00</b>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>161 344,00</b>	<b>161 344,00</b>

En contrepartie de la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, d'un montant de 161 344 €, la section de fonctionnement est équilibrée par l'inscription en dépenses d'une augmentation des crédits de charges de structure reversés au budget principal pour le même montant.

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDU AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

**Équilibre du budget supplémentaire 2019**

SECTION D'EXPLOITATION	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2018		201 301,73
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>201 301,73</b>	
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>201 301,73</b>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>201 301,73</b>	<b>201 301,73</b>

En contrepartie de la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, d'un montant de 201 301,73 €, la section de fonctionnement est équilibrée par l'inscription en dépenses d'une augmentation des crédits de charges de structure reversés au budget principal pour le même montant.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le budget supplémentaire pour 2019 pour le budget principal et les budgets annexes, conformément aux équilibres financiers et au détail des principales opérations nouvelles présentés pour chaque budget (budget principal et budgets annexes) ;
- **d'approuver** la révision des échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme afférentes à la rénovation de la piscine du Carrousel, au projet de gestion connectée de l'espace public (ON Dijon), au projet Prioribus, et à la participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré (programmation 2013) ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 58  
          CONTRE : 3

ABSTENTION : 8  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 17 PROCURATION(S)*